# FE.-REPUBLIQUE DU BENIN

#### PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

### **DECRET N° 2009-041 DU 24 FEVRER 2009**

portant approbation du budget prévisionnel du Fonds de Développement de la Formation Professionnelle Continue et de l'Apprentissage (FODEFCA) pour l'exercice 2009.

# LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-032 du 11 septembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique;
- Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006;
- Vu le décret n° 2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement;
- Vu le décret 2006-408 du 10 août 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail et de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n°99-053 du 12 février 1999 portant approbation des statuts du Fonds de Développement de la Formation Professionnelle Continue et de l'Apprentissage (FODEFCA);
- Sur rapport du Ministre du Travail et de la Fonction Publique ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 07 janvier 2009 ;

# DECRETE:

Article 1<sup>er</sup>: Est approuvé le budget prévisionnel du Fonds de Développement de la Formation Professionnelle Continue et de l'Apprentissage (FODEFCA) pour l'exercice 2009 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 24 février 2009

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Soulé Mana LAWANI

Mort

Le Ministre du Travail et de

la Fonction Publique,

**Christophe Kint AGUIAR** 

AMPLIATIONS: PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 HCJ 2 MEF 4 MTFP 4 AUTRES MINISTERES 28 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSN -IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 FODEFCA 2 JO 1